

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE QUAROUBLE



CCAS

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 12 avril, à 18h00 le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Président.

Date de la convocation : 02 avril 2024

Étaient présents : DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, BURETTE Maud, PORTEMONT Anne-Sophie, CHABANOIS Marc, CUISSE Monique, DERVAUX Martine, PAW Bernard, TROCHUT Raymond

Absents excusés : CHEVALIER Marie-Andrée, BRABANT Viviane, DUBOIS Anne, MARIAGE Anne-Sophie

Nombre de membres :

En exercice :	13
Présents :	9
Excusés avec Procuration :	0
Absents excusés :	4
Votants :	9

Secrétaire de séance : Frédéric DUMONT

Délibération n° : 2024/03

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur le président rappelle les résultats du Compte Administratif 2023 du CCAS :

RÉSULTATS 2023		
<u>1 Détermination du résultat à affecter</u>		
Dépenses de Fonctionnement 2023	+	19 631,64 €
Recettes de Fonctionnement 2023	+	18 861,75 €
Résultat de Fonctionnement 2023	-	769,89 €
Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	+	6 097,49 €
Résultat Section de Fonctionnement A	+	5 327,60 €
<u>2 Détermination du besoin de financement de la section d'Investissement</u>		
Dépenses d'Investissement 2023	+	0,00 €
Recettes d'Investissement 2023	+	0,00 €
Résultat d'Investissement 2023	-	0,00 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	+	49 207,31 €
001 - Résultat Section d'Investissement B	+	49 207,31 €

3 Restes à réaliser au 31/12/2023

Dépenses	-	0,00 €
Recettes	+	0,00 €
Solde des Restes à Réaliser en Section d'Investissement C	+	0,00 €

Le résultat de la section de Fonctionnement est de + 5 327,60 € et celui de la section d'investissement de + 49 207,31 €.

En application de l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction M57,

Le Conseil d'Administration ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent global de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement – Recettes

002 - 01 : Excédent de Fonctionnement reporté 5 327,60 €

- **DECIDE** d'affecter l'excédent global de la section d'investissement de la manière suivante :

Section d'Investissement – Recettes

001 - 01 : Excédent d'investissement reporté 49 207,31 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

15 AVR. 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

17 AVR. 2024

Le Président
Jean-Luc DELANNOY

